



Montréal, le 1er octobre 2021

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques et chef de la
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2021-0244

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 1^{er} septembre 2021 et dans laquelle vous nous demandez :

« (...) nous vous soumettons un tableau et un glossaire en pièce jointe, en vue de recueillir ces données.

	<i>Total</i>	<i>Minorités visibles</i>	<i>Noir.e.s</i>	<i>Autres</i>
<i>Effectif de votre organisation toute catégorie confondue</i>				
<i>Haute direction</i>				
<i>Cadres</i>				
<i>Professionnel</i>				
<i>Non professionnel</i>				
<i>Direction des ressources humaines</i>				
<i>Cadres ressources humaines</i>				
<i>Professionnel ressources humaines</i>				
<i>Autres (soutien technique ressources humaines)</i>				

Merci de préciser si:

- *Elles sont disponibles/accessibles ou non.*
- *Votre nomenclature des variables diffère de la nôtre en incluant les informations dans les catégories qui se rapprochent le plus de la vôtre.*

Tout d'abord, tel que mentionné dans nos deux réponses précédentes (références DAI-2020-0289 et DAI-2020-0390), nous vous réitérons qu'Hydro-Québec ne réalise pas un recensement obligatoire de ses employés afin de savoir s'ils appartiennent à des groupes de minorités visibles ou ethniques. Une auto-déclaration volontaire leur est toutefois possible, laquelle vise simplement à connaître auquel des 5 groupes visés par cette loi ils s'identifient.

Ainsi, nous ne détenons pas d'informations spécifiques quant à nos employés provenant des communautés noires. En conséquence, nous invoquons l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe. Toutefois, vous trouverez ci-après les informations actualisées depuis la demande DAI-2020-0390 quant aux employés s'étant volontairement auto-déclarés appartenir à un groupe de minorité visible. Au niveau de l'effectif total d'Hydro-Québec, vous y noterez une augmentation de près de 17% du nombre d'employés s'auto-déclarant minorité visible par rapport aux données figurant à la réponse à la demande DAI-2020-0390 (30 sept. 2020).

En date du 31 juillet 2021	Total	Minorité visible selon l'auto-déclaration volontaire
Effectif d'Hydro-Québec toute catégorie confondue	21 479	1 560
Haute direction (cadres supérieurs)	45	1
Cadres (autres que la haute direction (cadres supérieurs))	2 006	79
Professionnel (incl. Spécialistes, Professionnels, Réseau, Scientifiques et Ingénieurs)	8 478	987
Non professionnel (Métier, Techniciens, Bureau (régé et non), Constables et Étudiants)	10 950	493
Groupe Talents, culture et évolution :		
Direction des ressources humaines (Cadres de direction)	10	0
Cadres ressources humaines	90	0
Professionnel ressources humaines (incl. Spécialistes, Professionnels, Réseau, Scientifiques et Ingénieurs)	516	41

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.